

108

ÉLABORER UNE POLITIQUE NATIONALE EN MATIÈRE
DE PRÉVENTION DES INVALIDITÉS

RECOMMANDATION: Que le gouvernement fédéral demande au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social d'élaborer, en collaboration avec les provinces et les organisations compétentes, une politique nationale en matière de prévention de l'invalidité, qui soit fondée sur les orientations du document «Nouvelle perspective de la santé des Canadiens» et que cette politique prévoie des mesures concrètes dans les domaines suivants:

- réduction de l'incidence des invalidités liées à la naissance par l'application de normes élevées en matière de soins prénataux, périnataux et post-nataux.
- réduction de l'incidence ou suppression des maladies contagieuses, lorsque c'est possible.
- promotion de la sécurité et de la santé au travail.
- promotion de styles de vie qui favorisent le bien-être physique et mental, en insistant notamment sur le traitement du stress, sur les effets de l'alcool, sur la réussite au volant et sur les activités sportives et récréatives du point de vue de la sécurité.

À L'ÉTUDE

Promotion de la santé: Le Cabinet a autorisé le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à accorder une priorité beaucoup plus grande à la promotion de la santé. Le ministère a obtenu à cette fin 4,8 millions de dollars supplémentaires. Il détermine actuellement quelles autres ressources doivent être fournies. Au chapitre de la promotion de la santé, on insiste fortement sur la nutrition, sur la lutte contre l'abus de l'alcool et l'usage du tabac. Le ministère insistera également davantage sur la santé des enfants, et sur l'adoption d'une nouvelle disposition concernant la sécurité dans divers secteurs publics et privés.

Répondre aux besoins: Dans la lettre qu'elle a écrite au Comité, le ministre de la Santé nationale

et du Bien-être social a indiqué qu'«on prend actuellement les mesures nécessaires pour répondre spécialement aux besoins des personnes handicapées; un des principaux éléments sera l'élaboration d'une politique à long terme de prévention des invalidités». Cependant, lors d'une réunion ultérieure avec le Comité, il n'a été fait aucune mention de cette observation du ministre concernant la «politique à long terme de prévention des invalidités».

Se demande: Le Comité se demande si le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a réellement établi une politique de prévention des invalidités et aimerait obtenir des preuves concrètes qui démontreraient comment cette politique est diffusée. Elle semble surtout axée sur la promotion de la santé en général plutôt que sur la prévention des invalidités.

